

Quand mes commettants ont entendu ce qui précède ils ont dit que, si quelqu'un devait augmenter le prix de l'avoine de 5c. le boisseau, c'était bien le parti qui avait baissé ce prix de 5c. au moment où les coûts agricoles montaient dans l'Ouest du Canada comme ils n'avaient encore jamais monté. Mais ce qui semble surtout intéressant, c'est qu'il a poursuivi ainsi:

Ces augmentations se traduiraient rapidement par des versements plus importants aux cultivateurs. Ils n'ajouteraient cependant rien au coût du grain à bétail pour les éleveurs dans aucune région du Canada.

Il a dit d'une même haleine qu'il allait augmenter le prix de 5c. et que cela ne coûterait rien de plus à personne. Cette promesse est la plus vide que j'aie jamais entendue au cours d'une campagne électorale dans n'importe quelle région de notre pays. Il n'y avait qu'un point réellement intéressant qu'il a cru devoir soulever. Le voici:

L'état de choses traditionnel ou historique qui comporte un minimum de revenu pour la plupart des agriculteurs s'est traduit par des habitations médiocres qui restent bien en deçà du niveau accepté dans les villes.

Je soulignerai cette affirmation. Quelle curieuse déclaration à faire pour un ministre faisant partie d'un cabinet qui, au moins par trois fois, s'est adressé à la population rurale de notre pays avec le slogan "Votre situation n'a jamais été meilleure". En regard, nous trouvons la déclaration où on nous dit que l'état de choses traditionnel ou historique qui comporte un minimum de revenu pour la plupart des agriculteurs se traduit par des habitations médiocres qui restent, de beaucoup, en deçà du niveau accepté dans les villes. Voilà ce que nous déclarait le chef de l'opposition, le chef d'un parti qui a fait appel à la population en disant que son programme de soutien de l'agriculture se fondait sur des principes qui assureraient à la population agricole du Canada sa juste part du revenu national. L'honorable député vient nous dire ensuite que le revenu traditionnellement ou historiquement insignifiant de la plupart des agriculteurs a eu pour résultat des habitations médiocres.

Je tenais à consigner ces choses au compte rendu, monsieur le président, parce que nous entendons beaucoup parler des promesses qu'on a faites et des promesses qu'on n'a pas faites. Mais, par-dessus tout, nous savons que quiconque est au pouvoir, quiconque assume la direction du ministère de l'Agriculture, tâche de faire de son mieux pour la population de son pays. Tout ce que je dirai donc, c'est que si c'était là tout ce que pouvait faire le parti libéral, il était vraiment temps de changer de gouvernement au Canada et de donner à quelqu'un d'autre une chance de faire mieux.

En ce qui concerne le projet de loi n° 237, j'ai entendu des députés dire qu'il ne donnait pas à certains producteurs tout ce que ceux-ci en attendaient. Or, je tiens à dire qu'à mon avis les habitants de ma circonscription sont tout disposés à donner à la mesure une chance de faire ses preuves. Ils sont prêts à donner au gouvernement, au ministre de l'Agriculture et aussi au ministre des Finances l'occasion de repérer leur ligne de conduite et de découvrir quelle mesure de soutien ils peuvent à juste titre accorder à ceux qui travaillent dans cet important secteur de notre industrie.

Avant d'abandonner le sujet du bill n° 237, je tiens à dire qu'à mon avis il constitue une amélioration par rapport à l'ancienne loi.

Si, jusqu'ici, on peut reprocher quelque chose au projet de loi, c'est qu'il ne vise pas le blé, l'avoine ni l'orge. C'est là mon avis personnel, et certains agriculteurs de l'Ouest du Canada ne le partagent pas. Cependant, je maintiens cette opinion, et je voulais la consigner au compte rendu aujourd'hui.

Nous avons, au cours de la présente session, été témoins de bien des modifications à la législation concernant l'agriculture et les problèmes qui se posent aux cultivateurs d'un bout à l'autre du Canada. Ce qui me plaît, c'est le point de vue national que le gouvernement a adopté en envisageant les problèmes qui touchent à cette industrie si importante. Pour la première fois, la population de toutes les régions du Canada peut s'adresser au gouvernement pour exposer et justifier ses demandes d'être traitée comme celle des autres régions du pays. Voilà qui manquait depuis bon nombre d'années au ministère de l'Agriculture.

Nous avons vu appliquer dans l'Ouest canadien la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Certaines modifications apportées cette année résoudront peut-être une partie des problèmes qui se posent. Il me semble même qu'elles en résoudront beaucoup. Cependant, dans l'application de ces changements, on constatera, je crois, qu'une ou deux choses ont été oubliées, même si elles ne l'ont pas été intentionnellement.

Il y a encore un autre point de la politique agricole que je voudrais mentionner, c'est-à-dire le programme d'assistance au transport des céréales partant de l'Ouest à destination des engraisseurs dans l'Est du Canada. Certains y voient une subvention aux cultivateurs de l'Ouest. Le cultivateur de l'Ouest du Canada s'imagine, par contre, qu'il s'agit d'une subvention versée aux engraisseurs de l'Est. Je n'essayerai pas de dire qui a tort et qui a raison sur ce point. Tout ce que j'affirmerais, c'est qu'il s'agit d'un programme prévoyant le mouvement des céréales de l'Ouest à l'Est et tendant à l'amélioration